

Adresses de la société populaire d'Annecy et de son comité révolutionnaire, lors de la séance du 27 vendémiaire an III (samedi 18 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresses de la société populaire d'Annecy et de son comité révolutionnaire, lors de la séance du 27 vendémiaire an III (samedi 18 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 244-245;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17757_t1_0244_0000_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019

cette gloire vous étoit réservée; il vous en étoit réservé une plus grande encore. Assis sur les débris d'une monarchie qui avoit entassé les vices de quinze siècles, aux prises avec toutes les fausses vertus qu'elle avoit produites, à travers le cahos de la folie, de la méchanceté et des erreurs humaines, vous avez su établir la liberté et l'égalité, vous avez environné leur berceau de plus de formes militaires que n'en eurent les plus vastes empires. Vous combattez encore pour l'investir de la force morale; achetez votre ouvrage, apprenez à l'univers que votre sagesse égale les pouvoirs dont la nation vous a rendu dépositaire. Chassez loin de vous tous ces zéloteurs sicophantes de la liberté qui ne l'embrassent que pour l'étouffer, tous ces tyrannaux cupides dont le moindre défaut est d'être gonflés d'orgueil et qui, dans leur rage insensée, voudroient immoler une victime à chaque playe de leur amour propre.

Nous le voyons avec joie; vainement les essaims de cette secte impure bourdonnent autour de vous; vainement ils agitent les sociétés populaires pour faire prévaloir leur manière de mettre la vertu et la justice à l'ordre du jour; la justice est une; la vertu est une et tout ce qui s'écarte de leur règle et de leur mesure est criminel. Vous voulez consacrer ce grand principe, les sociétés populaires doivent s'empres- ser à le publier et le peuple lui devra son bonheur. Le moment de voir la vérité dans tout son jour est enfin arrivé pour lui; nous mettrons toute notre application à la lui faire entendre, indignés des convulsions excitées par les charlatans ultra-révolutionnaires, armés de mépris contre les lâches déprédateurs, tous les frippons de toutes les classes, nous apprendrons à ce peuple fort et généreux à n'être dupe d'aucune faction, à connoître tous les masques. C'est vers vous représentans que nous élèverons tous les coeurs, c'est à vous qu'il appartient de fixer l'opinion publique et aux sociétés populaires de la maintenir dans toute sa pureté contre les attaques des malveillans; telle est notre profession de foi; d'elle seule découle le serment que nous renouvelons d'être invariablement attachés à vos personnes et à vos décrets.

*Les membres du comité de correspondance,
CHABOUD, président, PASQUET, BILLARD,
COUTURIER, secrétaires.*

5

La société populaire d'Annecy [Mont-Blanc] applaudit à la punition des conspirateurs. Recevez, dit-elle, nos actions de grâces pour avoir envoyé un représentant qui poursuit les partisans de cette faction scélérate; maintenez le gouvernement révolutionnaire, faites régner la justice et la vertu; que la terreur soit réservée pour les coupables; consacrez ce principe que, quand un bon citoyen tremble, il y a oppression.

Mention honorable, insertion au bulletin (9).

a

[La société populaire des sans-culottes d'Annecy à la Convention nationale, du 13 vendémiaire an III] (10)

Fraternité ou la mort

Citoyens représentants,

Depuis longtemps l'on nous disoit que la vertu étoit à l'ordre du jour, mais à la place de la vertu nous n'appercevions dans la République que l'intrigue et la domination, les intrigants avoient bien toujours les mots de vertu et de patriotisme dans la bouche, mais le crime et l'immoralité la plus profonde étoient dans leur coeur. Le système de terreur étoit bien fait pour leurs âmes atroces, ce n'est que par ce moyen qu'ils pouvoient usurper le pouvoir et en conserver l'exercice, ce n'est que par ce moyen qu'ils pouvoient comprimer l'explosion de l'opinion publique sur leur compte, aussi avoient-ils soin de s'envelopper d'une inviolabilité inconstitutionnelle, et de regarder comme contre-révolutionnaires quiconque n'encensoit pas leur masque imposteur, et leurs vertus mensongères. Craignant le grand jour ils étoient intéressés à s'opposer à la liberté des opinions et de la presse, et les vains efforts qu'ils font encore annoncent le désespoir de l'agonie. Le coup dont vous avez frappé le traître Robespierre et les triumvirs, a retenti dans toute la République, et les a blessé mortellement. Ils ont aussitôt crié au patriotisme opprimé, à l'aristocratie renaissante.

Mais, citoyens représentans, ne vous laissez point surprendre à ces vociférations, c'est le cri d'alarme de l'intrigue écrasée. Restez à votre poste, jusqu'à ce que les destinées de la République soient invariablement fixées; maintenez le gouvernement révolutionnaire, étouffez les conjurations, écrasez les factieux. Faites régner la justice et la vertu sans lesquelles il n'y a point de République; que la terreur soit réservée pour les contre-révolutionnaires et les fripons, que le bon citoyen, que l'ami de la chose publique, puissent désormais reposer en paix chez lui, et ne soient plus la victime de ceux qui regardoient la République comme leur proie; enfin consacrez ce principe, que quand un bon citoyen tremble, il y a oppression.

Recevez nos actions de grâces de la vigueur que vous avez déployée pour abattre la plus dangereuse de toutes les conjurations, recevez nos actions de grâces de nous avoir envoyé le représentant du peuple Gauthier pour étouffer parmi les restes de cette vaste conspiration qui

(9) P.-V., XLVII, 230. *Bull.*, 27 vend.

(10) C 322, pl. 1355, p. 8. *C. Eg.*, n° 792; *M. U.*, XLIV, 442.

a donné une si grande secousse à tout l'empire. Ces vertus nous étoient bien nécessaires pour raviver l'esprit public et réparer les maux que nous avoit fait la terreur mortiferaire : à son aspect la joie, la confiance, la douce fraternité, bannies depuis si longtemps du milieu de nous ont reparu tout à coup; l'intrigue, la cabale et l'ignorance ont disparus devant lui, comme les ténèbres devant la lumière pour faire place à la vertu et à la probité, au sçavoir; enfin le peuple est ici ce qu'il doit être dans un état libre; il aime la république et la convention son unique centre, il honore ses magistrats, il leur accorde sa confiance; il est disposé pour faire triompher la liberté à tous les sacrifices que la patrie exigera de lui, et cet état de chose est l'ouvrage de Gauthier.

Vive la République.

[*Extrait des registres de la société populaire d'Annecy, du 13 vendémiaire an III*]

Un membre, au nom du bureau, fait lecture d'un projet d'adresse à la Convention nationale, votée par la société dans l'une des précédentes séances sur la conduite de Gauthier dans ce district, sur le maintien du gouvernement révolutionnaire, et sur l'anéantissement des conspirateurs. La rédaction de cette adresse est adoptée au milieu des plus vifs applaudissements de la société et des tribunes.

Un membre demande que cette adresse soit envoyée à la Convention nationale, à la députation du Mont-Blanc et aux représentants du peuple dans ce département. Adopté.

Signé sur le registre

FAVRE, président,

EXERTIER, REVERDON, secrétaires.

b

[*Le comité révolutionnaire du district d'Annecy à la Convention nationale, du 14 vendémiaire an III*] (11)

Liberté, Egalité, Fraternité ou la Mort

Citoyens représentants,

Vous avez triomphés de toutes les factions; vous avez abattu le nouveau tyran, ce monstre d'autant plus dangereux, que, sous le masque du patriotisme, en comprimant les opinions par la terreur, et à l'aide de quelques scélérats répandus dans tous les départements, il vouloit anéantir la représentation nationale, et élever le trône affreux du despotisme.

Graces vous soient rendues, représentants d'un Peuple libre : vous avez déployé un caractère digne de l'honorable mission qui vous est confiée; vous avez bien mérité de la Patrie. Les mesures sages que vous avez prises, nous

annoncent un gouvernement bienfaisant pour les patriotes, autant que redoutable aux ennemis de la Patrie. Déjà nous en avons ressenti la douce influence à l'arrivée du représentant Gauthier dans ce district; l'horison politique s'est éclairci, la terreur s'est dissipée, et l'intrigue est rentrée dans ses antres ténébreux. Pour nous, fidèles à nos serments et nos devoirs; uniquement occupés à faire triompher les principes sur lesquels doit s'asseoir la prospérité publique; nous poursuivrons sans relâche les aristocrates, les fanatiques, les dominateurs, les frippons, les concussionnaires, les intrigants et les factieux, et nous ne leur donnerons pas le tems de renouer le fil de leurs complots.

Vive la République, vive la Convention nationale.

DEMAISON, président,
BALLEYDIER, secrétaire
et huit autres signatures.

Le comité en adopte la rédaction à l'unanimité, et en arrête l'envoy à la Convention nationale et à la députation du Mont-Blanc.

Signé au registre,
DEMAISON, président,
BALLEYDIER, secrétaire. (12)

6

La société populaire de Josselin [Morbihan] proteste de son dévouement à la représentation nationale, et l'invite à poursuivre sans relâche les continuateurs de l'exécrable Robespierre; le règne des anarchistes et des intrigans, dit-elle, est anéanti pour jamais.

Mention honorable, insertion au bulletin (13).

[*La société populaire de Josselin à la Convention nationale, du 15 vendémiaire an III*] (14)

Liberté, Egalité, ou la mort

Républicains représentants,

De tous les coins de la République, les hommes libres vous félicitent sur vos glorieux travaux. De toutes parts on vous dit que la Convention nationale est le seul point de ralliement auquel jurent de se réunir les amis de la liberté, et nous aussi, nous vous avons émis notre voeu à ce sujet. Nous sommes républicains, c'est vous assurer de notre entier dévouement à la patrie et à la représentation nationale, que nous regardons comme la centralité du gouvernement républicain. Continuez

(11) C 321, pl. 1348, p. 2.

(12) C 321, pl. 1348, p. 4.

(13) P.-V., XLVII, 230.

(14) C 322, pl. 1355, p. 9.